Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 10 février 2026

2026/02/10-06

Objet : **Affectation des résultats anticipés 2025 : budget principal**	Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents Nombre de votants	**29** **22** **29**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 10 février 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier -– BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - JESTIN Caroline - DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LE GOC LE SAGER Fabienne à VOISIN Valérie
DENIEL Baptiste à SELLIN Yannick
SUARD Delphine à BRAESCU ANDRIEU Morgane
JOUSSET Nicolas à TANGUY Michel
DAGORN Nicolas à DOUX BETHUIS Sonia
GALBRUN Karine à GEORGES Valérie
PAUCHET Gérard à LESCA Véronique

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BOSSER GODREAU Véronique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022606-DE

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2025, il est constaté pour le budget principal :

- un excédent de fonctionnement de **1 734 765,12 €** qu'il est proposé d'affecter en section d'investissement à hauteur de **1 734 765,12 €** à l'article R1068.
- un déficit d'investissement de **957 640,22 €** qui sera repris à la section d'investissement à l'article R001.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 26 janvier 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats anticipés 2025 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 février 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère